0490029R

**ACADEMIE DE NANTES** 

**COLLEGE CAMILLE CLAUDEL** 

6 RUE DE L AULNAYE

49370 VAL D ERDRE AUXENCE

Tel: 0241774237

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 50 Année scolaire : 2017-2018 Nombre de membres du CA : 19

Quorum: 10

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 26/01/2018 Réuni le : 08/02/2018

Sous la présidence de : Gilles Chanal

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget primitif: [X]
Budget annexe: [ ]
Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°1 : Le conseil d'administration accepte le prélèvement sur fonds de roulement proposé au service de restauration pour les admissions en non-valeur (2,30 €).

## Résultats du vote

Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0